



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230530-DEL2023-S03006-DE
Date de télétransmission : 07/06/2023
Date de réception préfecture : 07/06/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 30 mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 30 mai 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 24 mai 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. CLAUSSMANN, Mme VIGNON (à partir de 20h15), Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (à partir de 20h34), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DELAMARE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, Mme TOUSSAINT, M. PRUNUS, Mme VIGNON (jusqu'à 20h15), Mme PETIT (jusqu'à 20h34).

Procurations : Mme DELAMARE a donné pouvoir à M. DUVIVIER, M. SIBON à M. ISABEY, Mme LEVEQUE à M. CROSNIER LECONTE, Mme TOUSSAINT à Mme MOLIN BERTIN, M. PRUNUS à Mme MARTY.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S03/006

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2023/S02/016 du 4 avril 2023 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu le projet du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 mai 2023 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs des agents communaux afin de suivre l'évolution des besoins de la commune en matière d'emplois ;

Considérant que le conseil municipal crée les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et supprime des effectifs les emplois non susceptibles d'être pourvus ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 23 mai 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame MOLIN-BERTIN, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : DÉCIDE :

- La suppression des emplois permanents suivants :

Nombre d'emplois	Grades	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Fonctions
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Responsable GEC Editique-Fournitures
1	Puéricultrice hors classe	Temps complet	37 heures 30	Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Gestionnaire Administratif à la Direction de la Petite Enfance
1	Adjoint technique principal de 2ème classe	Temps complet	37 heures 30	Agent d'accueil à la Direction de la Petite Enfance

Ces suppressions sont liées à des réorganisations de service.

- La suppression du poste (grade) suivante :

Nombre d'emplois	Grade	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Motif
1	Puéricultrice hors classe	Temps complet	37 heures 30	Suppression de l'emploi de Référent Santé et Accueil

Cette suppression est liée à un départ par voie de mutation et à la suppression de l'emploi occupé par l'agent.

Article 2 : DÉCIDE la création des emplois permanents suivants :

- Les créations de postes (emplois) correspondent à des besoins suite à des recrutements à venir, les crédits sont inscrits au budget.

Nombre d'emplois	Grades	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Fonctions
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Chef du Service Développement Economique et Emploi
1	Educateur de Jeunes Enfants	Temps complet	37 heures 30	Chef du Service Petite Enfance
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Plombier
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Serrurier
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Peintre
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Electricien
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Jardinier
2	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agents de propreté
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Référent des travaux délégués
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Chargé d'opération VRD

1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agent de puériculture à la Crèche Arc en Ciel
1	Adjoint administratif	Temps complet	37 heures 30	Agent d'accueil à la Direction de l'Action Culturelle

- Les créations de postes (grades) à l'effectif budgétaire correspondent à un besoin suite à des recrutements à venir.

Nombre d'emplois	Grade	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Motif
1	Ingénieur principal	Temps complet	37 heures 30	Réexamen du grade cible pour un recrutement
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Réexamen du grade cible pour un recrutement
1	Technicien	Temps complet	37 heures 30	Réexamen du grade cible pour un recrutement
3	Auxiliaire de puériculture	Temps complet	37 heures 30	Réexamen du grade cible pour des recrutements

Article 3 : ACTE que tous les emplois ouverts au recrutement doivent être, en priorité, pourvus par des agents fonctionnaires titulaires et qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, par dérogation, la Collectivité peut pourvoir les emplois permanents par des agents contractuels de droit public recrutés sur la base des articles L332-14, L332-8 1°, L332-8 2°, L332-12, L326-1, L352-4 et L352-5 du code général de la fonction publique.

Article 4 : APPROUVE le tableau des effectifs ci annexé.

Article 5 : IMPUTE les dépenses afférentes aux emplois figurant dans le tableau visé à l'article 1, sur le budget communal.

32 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M.SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme MARTY, Mme VIGNON, Mme PETIT.

et 3 abstentions : M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance le jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le 07 JUN 2023
Et de la publication le 07 JUN 2023